Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Grand Avignon : les délégations attribuées aux élus de l'Agglomération



Après l'élection communautaire du Grand Avignon, qui a eu lieu le 8 avril, et à l'issue de laquelle Olivier Galzi, maire d'Avignon, a été élu, ainsi que ces 15 vice-présidents, les attributions des délégations ont été révélées.

Aménagement du territoire, collecte des déchets, mobilités, finances… Ce sont des compétences mises en œuvre par les intercommunalités. Il y a quelques jours, les 15 vice-présidents du Grand Avignon ont découvert leur délégation, attribuée par le président Olivier Galzi, élu au début du mois d'avril, par arrêté. Ce dernier conserve quant à lui la gestion du projet NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et la politique de la ville.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Les délégations

- 1re vice-présidente – Pascale Bories (maire de Villeneuve-lès-Avignon) : Aménagement du territoire, habitat et gens du voyage
 2e vice-président – Joris Hébrard (maire du Pontet) : Bâtiments et voiries
 3e vice-présidente – Martine Durieu (première adjointe au maire de Vedène) : Ressources humaines et modernisation de l'action publique
 4e vice-président – Grégoire Souque (maire de Morières-lès-Avignon) : Collecte des déchets et économie circulaire
 5e vice-président – William Bouquet (maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue) : Emploi, insertion et formation
 6e vice-président – Paul Mély (maire des Angles) : Mobilités et infrastructures de transport
 7e vice-président – Patrick Sandevoir (conseiller municipal délégué de Rochefort-du-Gard) : Eaux et assainissement
 8e vice-président – Philippe Inderbitzin (conseiller municipal de Roquemaure) : Finances, stratégie budgétaire et évaluation des politiques publiques
 9e vice-président – Claude Morel (maire de Caumont-sur-Durance) : Spectacle vivant et enseignement artistique
 10e vice-président – Lionel Fischer (premier adjoint au maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon : Développement économique et innovation
- 11e vice-présidente – Sandrine Soulier (maire de Pujaut) : Tourisme et attractivité
- 12e vice-président – Philippe Armengol (maire de Velleron) : Environnement, climat et biodiversité
- 13e vice-président – Yvan Bourelly (maire de Saze) : Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et gestion des risques
- 14e vice-président – Jacques Demanse (maire de Sauveterre) : Agriculture et transition énergétique
- 15e vice-président – Dominique Ancey (maire de Jonquerettes) – Commande publique et achats durables

Le Grand Avignon en mode communauté de destin fait le choix d'Olivier Galzi

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Gilles Ripert réélu président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon



Ce jeudi 16 mars, Gilles Ripert, maire de Caseneuve, a été réélu président de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon. Il est à la tête de l'intercommunalité depuis 2014.

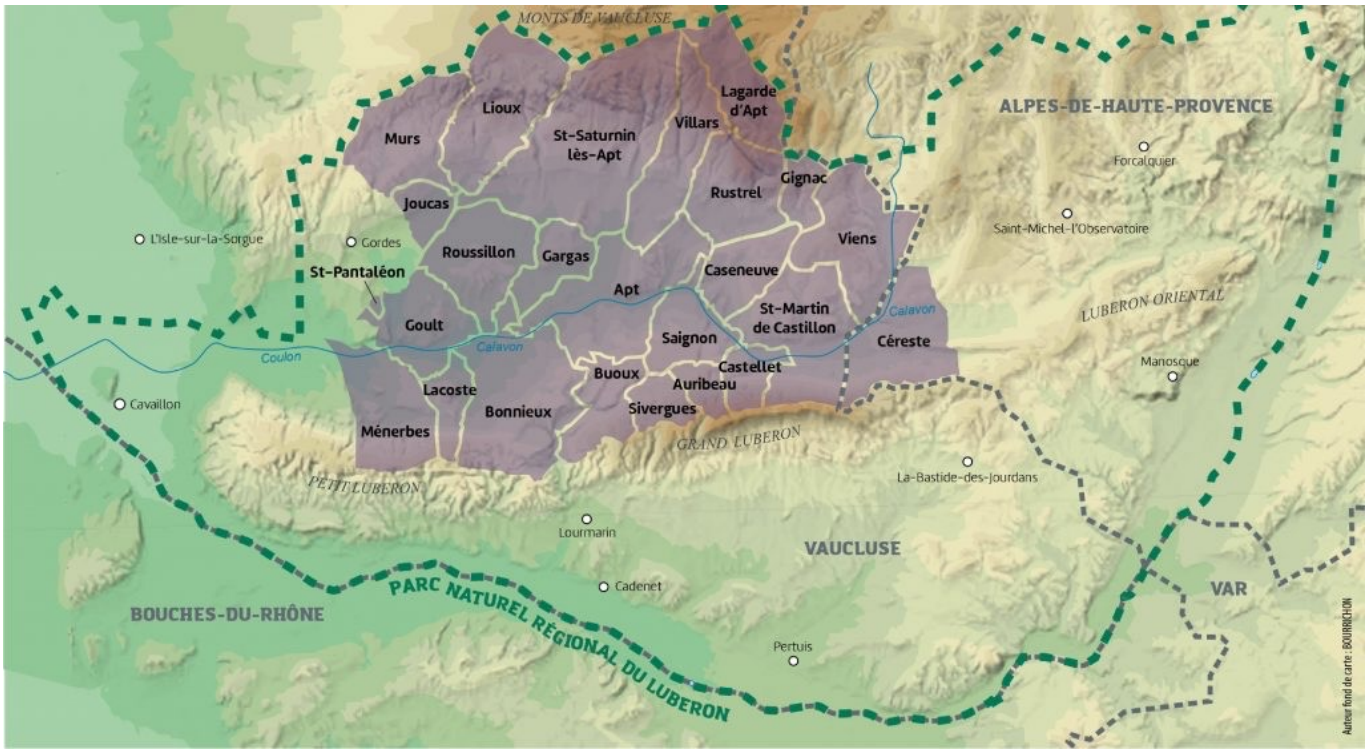
À la suite des élections municipales, c'est au tour des élections communautaires d'avoir lieu. Ce jeudi 16 mars, les conseillers communautaires de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon ont voté. C'est donc Gilles Ripert, maire de Caseneuve depuis 18 ans et président de l'intercommunalité depuis 2014, qui a été réélu, avec 38 voix sur 48. 10 vice-présidents et 16 membres du bureau communautaire ont également été élus.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Le président et ses vice-présidents :
Président – Gilles Ripert (Caseneuve)
Vice-président – Jean Aillaud (Apt)
Vice-président – Lucien Aubert (Joucas)
Vice-président – Christian Bellot (Saint-Saturnin-lès-Apt)
Vice-présidente – Charlotte Carbonnel (Saint-Martin-de-Castillon)
Vice-présidente – Christine Florent (Goult)
Vice-président – Patrick Merle (Ménerbes)
Vice-président – Pascal Ragot (Bonnieux)
Vice-président – Frédéric Sacco (Apt)
Vice-présidente – Dominique Santoni (Apt)
Vice-président – Patrick Siaud (Gargas)

Ce sont 25 communes et plus de 28 000 habitants qui composent le Pays d'Apt Luberon. La Communauté de communes est dotée de diverses compétences comme : l'aménagement de l'espace, la collecte et le traitement des déchets, l'assainissement, ou encore la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



©Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

Ecrit par le 12 novembre 2026

Stéphane Garcia, adjoint au maire de Sorgues, est le nouveau président des Sorgues du Comtat



Les élus communautaires de la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat ont élu leur nouveau président ce mardi 7 avril. Stéphane Garcia succède donc à Christian Gros.

Seul candidat à la présidence de l'Agglomération, Stéphane Garcia, adjoint au maire de Sorgues, a été élu ce mardi, ainsi que ses 14 vice-présidents et les membres du bureau communautaire, lors du conseil d'installation qui a eu lieu à Monteux.

Il succède donc à Christian Gros, ancien maire de Monteux, à la tête des Sorgues du Comtat qui regroupent les communes de Bédarrides, Sorgues, Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines.

Le président et les vice-présidents
Président – Stéphane Garcia (Sorgues)
1er vice-président – Thierry Lagneau (Sorgues)
2e vice-président – Didier Carle (Pernes-les-Fontaines)
3e vice-président – Michel Terrisse (Althen-des-Paluds)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

4e vice-président – Patrice De Camaret (Monteux)
5e vice-président – Guillaume Taddio (Bédarrides)
6e vice-président – Sylviane Ferraro (Sorgues)
7e vice-président – Philippe Morel (Monteux)
8e vice-président – Laurent Comtat (Pernes-les-Fontaines)
9e vice-président – Fanny Lauzen (Bédarrides)
10e vice-président – Marc Mossé (Althen-des-Paluds)
11e vice-président – Cyrille Gaillard (Sorgues)
12e vice-président – Cathy Benhamou (Monteux)
13e vice-président – Gérôme Viau (Pernes-les-Fontaines)
14e vice-président – Emmanuelle Roca (Sorgues)

Les membres du bureau
1er – Stéphane Puig (Sorgues)
2e – Bernard Rigeade (Sorgues)
3e – Aurélie Vernhes (Pernes-les-Fontaines)
4e – Valérie Bouriquet-Tellene (Monteux)
5e – Jean-Claude Ober (Monteux)

Un mandat avec trois axes

Pour les prochaine années, le nouveau président, qui a souligné le travail du président sortant, souhaite articuler l'action de l'Agglomération autour de trois piliers :

- L'exemplarité, dans la gestion des ressources humaines, financières et dans l'action publique, avec une exigence de transparence et de responsabilité.
- La création de valeurs, à la fois économique, environnementale et sociale : développement des zones d'activités, attractivité, transition écologique, mobilité, logement ou encore gestion des déchets.
- Le renforcement du rôle de l'Agglomération qui entend affirmer sa place à l'échelle locale et auprès de ses partenaires, en s'appuyant sur la complémentarité de ses cinq communes.

Nicolas Paget, maire de Courthézon, élu à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

l’unanimité président du Pays d’Orange en Provence



Créée en 1993, cette communauté a eu successivement pour présidents Alain Milon, Alain Rochebonne, Jacques puis Yann Bompard. C’est désormais au tour du 1er magistrat de la ville de Courthézon, réélu avec plus de 82% des suffrages aux dernières municipales, le DVD Nicolas Paget de d’occuper la présidence de la CCPOP (Communauté de Communes du Pays d’Orange en Provence) ex-CCPRO, une union de 5 communes (Orange 29 707 habitants – Courthézon 6 426 habitants – Jonquières 5 210 habitants – Caderousse 2 493 habitants – Châteauneuf-du-Pape 2 050 habitants), soit en tout une population de 45 401 citoyens.

Dès l’ouverture de la séance d’installation, ce mardi Espace Daudet, c’est la doyenne Marie-Thérèse Galmard qui a procédé à l’appel des 38 conseillers communautaires. Plébiscité avec 38 voix sur 38, le nouveau président s’est dit « Honoré et obligé par cette élection. J’ai la conviction que rien de durable ne se fait seul. Cette communauté, c’est un outil technique de proximité. Je privilégierai le dialogue, l’échange, l’écoute. C’est un lieu de solutions, d’innovations. Avec des axes forts, le territoire, l’environnement, la valorisation des déchets et l’eau. Mais aussi l’aménagement de l’espace, l’habitat, la mobilité, la revitalisation du coeur de ville, son attractivité, son art de vivre, son patrimoine. Nous sommes au carrefour de l’Europe, avec les autoroutes A7 & A9, le tourisme est un levier fondamental au milieu de nos vignobles de Châteauneuf-du-Pape. Nous avons les ressources, l’envie, l’énergie pour relever les défis et, sur ce territoire, je serai totalement engagé à vos côtés ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Certains élus se sont étonnés de ne pas voir le maire de la ville-centre, Orange à la tête de l'agglomération. Mais depuis son élection, Jean-Dominique Artaud a souhaité se concentrer à 100% sur sa ville, être maire à plein temps et n'a donc pas brigué la présidence. Dans l'opposition, Xavier Marquot a demandé la parole au nom de la liste « Nous maintiendrons » emmenée par Jacques Bompard et dénoncé « Un hold up démocratique. C'est une injustice pour nos électeurs. Nous souhaitons donc que l'opposition soit représentée par le 5e siège de vice-président, ce qui serait plus équilibré pour la gouvernance démocratique de cette assemblée ». Même réaction de la DVC Carole Normani « Je partage cet avis, une 5e vice- présidence, respecterait davantage l'électorat orangeois ».

Se sont alors succédés les votes pour les vice-présidences du Pays d'Orange en Provence. La 1re a été enlevée par Jean-Dominique Artaud, qui sera donc le bras droit du maire de Courthézon. Puis c'est le maire de Jonquières, Sébastien Ornivelle, successeur de Louis Biscarrat qui assistait discrètement aux votes, qui a été élu 2e vice-président. 3ème, le maire de Caderousse, Christophe Reynier-Duval, 4e, Claude Avril, réélu en mars pour un 3ème mandat à Châteauneuf-du-Pape.

Trois conseillers se sont présentés pour briguer la 5e vice-présidence. Xavier Marquot pour la Ligue du Sud, Carole Normani (DVC) et Marcelle Arsac, qui fait partie de la majorité. C'est elle qui a recueilli le plus de suffrage, 29, elle est la seule femme du Bureau de la Communauté de Communes.

Après avoir lu la Charte de l'Elu Local « Qui exerce son mandat avec impartialité, probité, dignité, intégrité en respectant les principes de liberté, égalité, fraternité et de laïcité », le nouveau président Nicolas Paget a procédé au vote sur le montant des indemnités des élus. 2 274,60€ mensuels pour le président, 1 016€ pour les 5 vice-présidents. Il s'est engagé à aller sur le terrain, à la rencontre de chaque membre du Conseil Communautaire, pour échanger y compris avec les opposants. « Il s'agit d'avoir une vision commune du territoire, équilibrée, du plus petit au plus grand, en travaillant tous ensemble dans l'intérêt général du Pays d'Orange en Provence ».

Andrée Brunetti

Alain Constant succède à Jacqueline Bouyac à la présidence de la CoVe

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Le conseil d'installation de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) a eu lieu ce mardi 31 mars. Se sont donc déroulées l'élection d'un nouveau président et celle des membres du bureau.

Ce mardi 31 mars, Alain Constant, maire de Bédoin, a été élu président de la CoVe face à Bertrand de La Chesnais, adjoint au maire RN de Carpentras, avec 37 voix contre sur 59 votants. Ainsi, il succède à Jacqueline Bouyac à la tête de l'intercommunalité qui compte 25 communes. Durant ce conseil d'installation, les vice-présidents et les membres du bureau ont aussi été élus. À l'issue du vote, seules les communes de Carpentras et d'Aubignan n'ont pas de représentants au sein du bureau.

Président et vice-présidents de la CoVe :
Président – Alain Constant
1er vice-président – Jérôme Bouletin (Beaumes-de-Venise), délégué aux affaires générales et au personnel
2e vice-président – Valérie Michelier (Caromb), déléguée à la petite enfance et à la parentalité
3e vice-président – Frédéric Tenon (Malaucène), délégué à la collecte et à la valorisation des déchets
4e vice-président – Philippe Bouteiller (Vacqueyras), délégué aux finances
5e vice-président – Gilles Vève (Saint-Didier), délégué à l'aménagement du territoire
6e vice-président – Alexandre Kormanyos (Sarrians), délégué au développement économique
7e vice-président – Dominique Plancher (Venasque), déléguée à l'attractivité touristique, au patrimoine et à la culture
8e vice-président – Stéphane Claudon (Mazan), délégué aux transports, aux mobilités et aux pistes cyclables
9e vice-président – Guy Girard (Crillon-le-Brave), délégué aux travaux et bâtiments
10e vice-président – Sandrine Raymond (Saint-Pierre-de-Vassols), déléguée à l'action solidaire et à la politique de la ville
11e vice-président – Daniel Freund (Loriol-du-Comtat), délégué aux cycles de l'eau
12e vice-président – Philippe Delebecque (La Roque-sur-Pernes), délégué à la commande publique

Autres membres du bureau :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

1er – Michel Jouve (Flassan)
2e – André Aiello (Saint-Hippolyte-le-Graveyron)
3e – François Ille (Le Beaucet)
4e – Patricia Olivero (Suzette)
5e – Philippe Soard (Lafare)
6e – José Linhares (La Roque-Alric)
7e – Alain Bremond (Beaumont-du-Ventoux)
8e – Marie-Hélène Enrietto (Modène)
9e – Marc Lartigue (Le Barroux)
10e – Éric Ughetto (Gigondas)

Le rôle de l'intercommunalité

L'Agglomération est née en 2003, elle était avant une communauté de communes et avant ça le 'District urbain de Carpentras', qui lui a été créé en 1966 et comprenait seulement huit communes.

La CoVe exerce des compétences sur son territoire à la place des communes dans différents domaines : le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des Inondations, l'eau et l'assainissement, les eaux pluviales urbaines, la politique de la ville, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets, la voirie, l'environnement, les équipements culturels et sportifs, l'action sociale, les actions éducatives, les actions culturelles, les services d'incendie et de secours, ainsi que la fourrière animale.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



La CoVe compte 25 communes. ©Business Geografic – Ciril GROUP / CoVe

Olivier Galzi : « Le Grand Avignon doit rester une communauté de destin »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



A l'instar de l'ensemble des autres candidats aux dernières élections municipales à Avignon, Olivier Galzi, le nouveau maire de la cité des papes, a clairement exprimé son souhait de briguer la présidence du Grand Avignon. Une décision motivée tout particulièrement par sa volonté d'aller chercher en dehors de l'agglomération les moyens de réaliser les projets des 16 communes membres, quelle que soit leur couleur politique ou leur taille.

« Dans le Grand Avignon, il n'y a pas de petits maires et de grands maires, rassure immédiatement Olivier Galzy, le nouveau maire de la cité des papes lorsqu'on l'interroge sur sa vision du fameux '3e tour' afin de déterminer la future gouvernance de l'intercommunalité.
« Certes, poursuit-il, il y a des maires de petites communes et d'autres de grandes villes, mais nous sommes tous des maires à parité. Car le sujet, c'est surtout notre capacité à avoir une vision et à la porter collectivement dans un cadre où chaque maire doit jouer son rôle. Le Grand Avignon, c'est donc avant tout un bassin de vie. C'est à cette échelle que l'on doit porter des projets structurants. Pas seulement pour la ville-centre, mais pour toutes les communes constituant ce territoire de vie commun. Notamment dans les municipalités les plus petites où le maire ne dispose pas d'une importante

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

administration pour l'épauler. Dans ces municipalités, le maire porte souvent absolument tout, y compris l'exécution. C'est pour cela que j'ai un très grand respect pour eux, leur travail et leur investissement. »

> « Je suis là pour faire en sorte que quand un maire veut faire quelque chose, le 'chèque' soit le plus important possible. »
>
> *Olivier Galzi*

Quel cap et quelle feuille de route pour le Grand Avignon ?
« Le principe même d'une agglomération, c'est de mutualiser l'ambition et une partie des moyens de ses communes membres. Le projet de territoire, c'est donc notre dénominateur commun que l'on soit un maire de gauche, de droite ou du centre… Mais qui mieux que le maire sait ce qui est bon sur son territoire, car le but d'une agglo ce n'est pas de le déposséder de sa vision politique de son territoire. Au contraire, elle est là pour l'aider et l'accompagner. »

« S'il y a un projet structurant dont le financement dépend de l'agglo sur une commune, il est évident que le chef de file de ce projet c'est, et cela restera, toujours le maire, réitère Olivier Galzi. Je ne suis pas là pour dire aux maires ce qu'il faut faire sur leur commune. Qu'on va faire tel type de logement, que l'on va urbaniser ici, que l'on va implanter ou non une zone d'activités… Je suis là pour faire en sorte que quand un maire veut faire quelque chose, le 'chèque' soit le plus important possible. C'est à cela que sert un président. »

Une élection sous haute surveillance
Si l'élection du président du Grand Avignon ne suscitait jusqu'alors pas un intérêt particulier au-delà des frontières intercommunales, la candidature du très médiatique Olivier Galzi semble avoir grandement rebattu les cartes. En effet, le profil atypique de ce nouvel élu divers droite issu de la société civile a éveillé la curiosité au niveau national. Suffisamment en tout cas, pour que l'élection du futur président du Grand Avignon soit particulièrement scrutée au plus haut niveau de l'Etat. Une attention qui n'a pas échappé aux principales collectivités territoriales locales partenaires financiers de l'agglomération. Lassé par les désaccords de gouvernance au sein du Grand Avignon, il se murmure que le Conseil départemental de Vaucluse aspire a davantage de sérénité à la tête de l'agglo. Le Département aurait plus que jamais besoin d'une 'locomotive' forte dans ce territoire parmi les plus pauvres de France. Même agacement du côté de la Région Sud où son président Renaud Muselier, n'a toujours pas digéré la volte-face de l'agglo sur le dossier de la LEO : « Une erreur stratégique historique » selon lui qui garde une dent contre Joël Guin, le président sortant.
« J'ai Avignon qui est contre, mais le Grand Avignon qui est pour. Je leur dit :'entendez-vous entre vous, nous on finance'. Joël Guin me dit qu'il n'en veut plus et bien on ne fait plus, expliquait-il dans nos colonnes. C'est plus de 90M€ qui vont partir de là et qui, mécaniquement, vont aller ailleurs parce que la volonté politique de l'action territoriale sur Avignon fait en sorte qu'ils ne les veulent pas. Je trouve que c'est une erreur stratégique historique. Moi, je pense que la LEO c'était nécessaire. C'est un dossier qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

va poser d'énormes difficultés dans l'avenir. »
Même dans les intercommunalités alentours, le résultat de l'élection à la présidence du Grand Avignon qui devrait se tenir dans le courant de la semaine prochaine pourrait avoir un impact. Selon son résultat, certaines communes seraient à frapper à la porte d'une intercommunalité afin apaisée. Le sens de l'histoire ?

Faire preuve d'intelligence collective
« Aller chercher des financements, des crédits, des investisseurs, de l'attractivité, c'est ce que je veux faire pour Avignon. J'ai les réseaux pour le faire. Je veux en faire profiter également le Grand Avignon pour que nous bénéficiions d'un effet de levier pour Avignon, la locomotive de l'agglo, mais aussi pour l'ensemble de notre territoire. C'est-à-dire cette communauté de destin regroupant nos 16 communes membres. A nous donc de faire preuve de cette intelligence collective sinon cela ne fonctionnera pas bien. Partout en France, tout le monde sait qu'une intercommunalité fonctionne mal quand ce n'est pas la commune centre qui est à tête. Lorsque j'ai été patron d'un groupe de 1 200 personnes (NDLR : Edeis), j'ai travaillé sur 22 territoires différents sur tout le territoire. J'ai pu constater factuellement moi aussi que les agglomérations ne fonctionnaient pas bien là où les communes centres n'étaient pas à la manœuvre. »

« Cela ne veut pas dire que la ville-centre décide de tout, bien au contraire. Cela veut dire que le Grand Avignon doit fonctionner comme un 'pack' où chacun doit s'épauler. Avignon ne peut pas, et ne voudra pas tout faire. Cette mutualisation de la gouvernance passe donc par une implication des autres maires dans les structures 'satellites' de l'agglomération comme Técélys par exemple. Cette force collective peut être aussi valable dans des domaines qui ne dépendent pas des compétences directes de l'agglomération. Je pense à des sujets comme la mobilisation contre le projet de lotissement de la Grande Bastide à Velleron ou bien encore le soutien à la nouvelle zone d'activités à Entraigues. Que ce soit de l'urbanisme, du foncier économique, du logement, des infrastructures : à partir du moment où un projet contrevient, ou à l'inverse est ralenti pour une raison ou une autre, au projet de territoire constituant notre de charte du vivre ensemble dans l'agglomération, alors tous les membres doivent venir en aide au maire qui est en difficulté. Quel que soit le sujet. Dans tous les cas, le Grand Avignon doit rester une communauté de destin »

> « Le Grand Avignon dispose des finances d'une agglomération mais des besoins d'une métropole. »

Répondant à ceux qui le qualifierait de candidat de rupture, l'ancien journaliste précise qu'il sera plutôt « un candidat de la continuité. Mon projet de territoire, c'est le projet de territoire que l'on trouve aujourd'hui sur le site du Grand Avignon. Cette vision a été élaboré par les 16 maires qui ont parfaitement compris ce qu'il fallait faire à l'échelle de notre bassin de vie. L'écueil ce n'est donc pas la vision qu'ils ont eue. Le problème, c'est que dans de nombreux domaines, la mobilité tout particulièrement, le Grand Avignon dispose des finances d'une agglomération mais des besoins d'une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

métropole. La difficulté c'est donc plus notre capacité à aller chercher les moyens pour financer cette vision. Générer les moyens, c'est cela ce que je peux apporter avant tout. »

LEO : « la balle est dans notre camp »
« On a la possibilité aujourd'hui d'avoir quelqu'un qui est le maire de la ville-centre et qui a l'opportunité d'aller générer un peu plus d'attractivité et de moyens en utilisant ses réseaux, complète Olivier Galzi. Demain, quand j'irais négocier à Paris, dans un ministère, à Matignon ou même à l'Elysée, ou que j'irais à Marseille pour négocier avec la Région, évidemment que l'on me dira : 'tu es là en tant que maire d'Avignon où tu es là en tant que président de l'agglomération ?'. Si c'est les deux, cela aura plus de poids et de lisibilité. »

« La LEO (Liaison Est-Ouest) illustre parfaitement ce qui se passe quand nous ne jouons pas collectif, insiste le maire d'Avignon. Que dit le ministre transport quand il referme le dossier ? Il dit 'tant que les élus locaux ne seront pas capables de se mettre d'accord'. Donc aujourd'hui, la balle est dans notre camp. Je sais que ce n'est pas simple, mais si nous voulons un projet structurant et si nous voulons avoir une chance d'être entendus, surtout par temps de disette d'argent public, il est impératif de faire bloc ensemble. Il y a là une véritable urgence car la DUP (Déclaration d'utilité publique) arrive bientôt à son terme dans ce dossier d'intérêt national, où il serait bien d'ailleurs que le 'national' fasse effectivement preuve d'un peu plus de volontarisme. Au-delà de ça, c'est l'ensemble des dossiers de mobilités qui n'a pas avancé comme cela aurait dû. On ne va pas se mentir. La politique des transports, très clairement, a été 'stand-by' pendant la dernière mandature parce qu'il y avait ces tiraillement entre la ville-centre et les communes alentours. Une ville-centre qui se meurt et des habitants de la rocade dont on met la santé en danger. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Cabinet et DGS : pas de mutualisation entre la mairie et l'agglo

La question peut paraître technique, mais elle a son importance cruciale en termes de fonctionnement : Olivier Galzi songe-t-il à mutualiser les postes de DGS (Directeur général des services) ainsi que ceux de son cabinet en mairie avec ceux de l'agglomération ?

« Il n'y aura jamais de directeur de cabinet, ni de DGS commun, s'engage Olivier Galzi. Cela irait contre la logique de l'agglomération. Je ne peux pas demander à un cabinet municipal d'être à 100% pour ma ville à Avignon, et ensuite lui dire d'être à 100% pour les 16 communes quand il est à l'agglo. Idem pour un DGS, il ne peut pas être investi à fond pour sa ville et ensuite se contenter d'être 1/16^{e} de sa ville au sein de son agglomération. Cela n'a pas de sens, non seulement je ne le ferais pas et je ne l'ai jamais imaginé. »

« Ce n'est pas acceptable »

« Maire d'Avignon et président du Grand Avignon, se sont deux fonctions très exigeantes qui se recoupent sur énormément de sujets, notamment sur tous les sujets structurants qui sont portés par l'agglomération. Par contre, ce que l'on demande plus précisément à un président, c'est d'avoir une vision pour l'ensemble : Où est-ce qu'on est ? Où est-ce qu'on veut aller ? Comment aller chercher les moyens pour y aller ? Après, il y a une administration pour appliquer cette vision politique collective. Et pour piloter cette administration, il faut aussi un cabinet. Ce dernier doit être totalement indépendant de la commune. On ne peut pas imaginer une mutualisation. Pourquoi ? Parce que cela voudrait dire que

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

l'agglomération devient la courroie de transmission d'une commune, que ce soit Avignon ou une autre. Ce n'est pas acceptable », répète l'ancien présentateur du JT. Crédit : Echo du mardi

Devenir la capitale française des ICC

L'occasion pour le premier édile de la cité des papes d'évoquer un grande dossier transport plein de promesse pour l'agglomération : le SERM (Service express régional métropolitain) du Grand Avignon.
« Sur le papier, c'est quelque chose de très intéressant, constate-t-il. La clef de la réussite de ce projet résidera avant tout dans l'offre de cadencement et le coût des investissements. Il faudra cependant s'attendre à des discussions assez serrée avec la SNCF ainsi qu'avec les deux régions, celles de Paca, mais aussi d'Occitanie' où nous pourrons compter sur la mobilisation de nos maires gardois », prévient-t-il déjà.
Au-delà des problématiques de mobilités, Olivier Galzi reconnaît que le Grand Avignon est aussi au cœur d'autres grands enjeux comme la transition énergétique, transition écologique la culture ou bien encore le développement économique.
« Je souhaite qu'Avignon devienne la capitale française des Industries culturelles et créatives (ICC) », annonce le maire d'Avignon qui voit là l'occasion d'allier attractivité économique et culture.
« Je veux capitaliser sur ce nom historiquement et mondialement connu qu'est Avignon pour attirer des entreprises et des moyens », martèle-t-il.

> « Je suis totalement favorable au principe d'une vice-présidence par commune. »

Quel fonctionnement pour l'agglomération ?

« L'agglomération, c'est une table ronde avec 16 maires qui sont 16 pairs. Des maires qui mettent tous les mains dans le cambouis. C'est pour cela que je suis totalement favorable au principe d'une vice-présidence par commune. Pourquoi ? Parce que cela veut dire que nous jouons la carte de la solidarité. Je ne peux pas dire : 'ne vous inquiétez pas, je suis la ville-centre et je travaillerai pour vous'. Non, tout le monde va travailler pour tout le monde. Les communes les plus éloignées vont travailler pour l'ensemble de l'agglomération et le centre se mobilisera pour sa périphérie. C'est pour cela que je compte m'appuyer sur le conseil des vice-présidents qui réunira les maires des 16 communes membres de l'agglo afin que chaque commune prenne la place qui est la sienne pour faire vivre ce collectif. Et, je le répète, pour cela ils pourront compter sur un cabinet et une administration du Grand Avignon indépendante ce celle d'Avignon. » (voir aussi encadré : 'Cabinet et DGS : pas de mutualisation entre la mairie et l'agglo')

L.G.

Olivier Galzi est officiellement le nouveau maire d'Avignon

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Grand Avignon : le 3e tour a déjà commencé



Qui pour succéder à Joël Guin, le président sortant ? Si le résultat d'Avignon sera déterminant afin de désigner le futur 'patron' de l'agglomération de la cité des papes, on y voit plus clair depuis le 1er tour de ces municipales 2026. En effet, on connaît déjà le nombre de représentants pour 14 des 16 communes membres de l'intercommunalité.

Président de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon , Joël Guin, maire de Vedène, avait déjà annoncé depuis quelques mois qu'il ne briguerait pas un nouveau mandant à la tête de l'intercommunalité. Réélu dimanche dernier dès le 1er tour avec 52,36% des suffrages exprimés, il se consacrera donc principalement à sa commune comme il l'avait promis. Sa succession est donc ouverte.

14 communes sur 16

S'il est encore trop tôt pour connaître l'identité du futur président ou présidente de cette agglomération de près de 200 000 habitants, les résultats du premier tour des élections municipales de mars 2026

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

permettent déjà toutefois de dresser les profils potentiels du futur patron de l'agglo. En effet, on connaît déjà la répartition des conseillers communautaires dans 14 des 16 communes membres constituant le territoire du Grand Avignon. Seules manquent à l'appel les villes d'Avignon et Saint-Saturnin-lès-Avignon qui revoteront dimanche prochain pour élire leur maire, mais surtout leurs représentants au sein du Grand Avignon.

37 conseillers communautaires déjà élus

A ce jour donc, 37 conseillers, sur les 73 que comptent le futur conseil communautaire du Grand Avignon, ont déjà été désignés. Cela représente plus de la majorité des élus de l'agglomération : 6 pour Le Pontet, 4 pour Villeneuve-lès-Avignon et Vedène, 3 pour Entraigues-sur-la-Sorgue, Les Angles, Morières-lès-Avignon et Rochefort-du-Gard, 2 pour Caumont-sur-Durance, Pujaut, Roquemaure et Velleron ainsi que 1 pour Jonquerettes, Sauveterre et Saze.

Par ailleurs, dans les communes où plusieurs listes se sont présentées, le quota des conseillers communautaires intègre les élus d'opposition ayant réalisé les meilleures scores. C'est le cas au Pontet où la majorité RN du maire sortant Joris Hébrard recueille 5 des 6 sièges, le dernier siège étant attribué à la liste de Jean-Firmin Bardisa (DIV).

Même cas de figure à Morières-lès-Avignon (2 sièges pour la liste RN de Grégoire Souque et 1 pour son opposante la DVG Annick Dubois) et Vedène avec 3 sièges pour la majorité de Joël Guin (DVD) et 1 pour la liste RN. Pour les autres villes, la liste arrivée en tête rafle la totalité des sièges attribués à la commune.

Quels clefs de répartition pour l'agglomération ?

A l'instant 'T' (voir tableau ci-dessous), si l'on se réfère à la couleur politique des élus de l'agglomération, l'assemblée communautaire est constituée de 13 représentants divers droite (DVD), 8 RN (Rassemblement national), 6 divers gauche (DVG), 5 divers (DIV) ainsi que 5 sans étiquette (SE).

Si l'on prend en compte les frontières administratives, le Grand Avignon dispose déjà de 17 élus provenant de communes vauclusiennes et 15 issus des villes gardoises. Pour ces dernières, ce nombre n'augmentera plus puisque les deux seules communes 'manquantes' sont vauclusiennes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Les représentants des communes déjà élus au conseil communautaire du Grand Avignon*

Commune	Nombre de siège	Répartition
Caumont-sur-Durance	2	2 DIV
Entraigues-sur-la-Sorgue	3	3 DVG
Jonquerettes	1	1 SE
Le Pontet	6	5 RN + 1 DIV
Les Angles	3	3 DVD
Morières-lès-Avignon	3	2 RN + 1 DVG
Pujaut	2	2 DIV
Rochefort-du-Gard	3	3 DVD
Roquemaure	2	2 DVG
Sauveterre	1	1 SE
Saze	1	1 SE
Vedène	4	3 DVD + 1 RN
Villeneuve-lès-Avignon	4	4 DVD
Velleron	2	2 SE

**A l'issue du 1er tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026. Crédit : Echo du mardi*

A Saint-Saturnin-lès-Avignon, le retrait de Josiane Coste (DIV) et son ralliement à la liste de Sylvain Penalva (DIV) arrivée en tête au 1er tour avec 40,63% des voix, décante cette triangulaire. Quoi qu'il arrive de toute façon dans ce duel avec Chantal Bonnefoux (45,60% des suffrages dimanche dernier), la commune de plus de 5 200 habitants ne disposera que 2 sièges à l'agglomération. Cela pourrait toutefois être déterminant si le scrutin pour la présidence du Grand Avignon s'avérait particulièrement serré.
Sans faire injure à 'Saint-Sat' cependant, c'est plutôt du côté d'Avignon que se jouera le sort de cette élection intercommunale que l'on qualifie souvent de '3e tour des municipales'. Et ce d'autant plus que les 3 candidats encore en lice dans la cité des papes avaient confirmé lors du débat de 1er tour de nos confrères de La Provence, qu'ils ambitionnaient tous de briguer la présidence de l'agglomération.

Combien d'élus communautaires pour les oppositions ?
Dans la cité des papes plusieurs scénarii sont envisageables concernant la répartition des futurs conseillers communautaires. En effet, celui qui remportera la triangulaire de dimanche prochain se verra automatiquement attribuer 17 des 34 sièges de la ville au sein du Grand Avignon.
Ensuite, selon l'article L262 du code des collectivités territoriales, « les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ».
Par exemple, si l'on prend pour base les résultats du sondage Ifop pour La Provence en partenariat avec Ici Vaucluse et L'Echo du mardi que nous avions publié dans nos colonnes le 20 février dernier pour calculer cette répartition, avec 39% la liste Fournier-Louvain obtiendrait 7 sièges supplémentaires, celle d'Olivier Galzi (créditée de 35%) aurait 5 ou 6 sièges et celle de la RN Anne-Sophie-Rigault 4 ou 5 sièges.

La cité des papes isolée ou faiseur de roi ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Dans tous les cas, la future majorité municipale pourrait tabler sur 24 sièges au sein du Grand Avignon alors que ses opposants compteraient 5 élus environ chacun. Une répartition qui pourrait légèrement fluctuer dans un sens ou dans l'autre si les résultats sont plus ou moins serrés.

Premier cas de figure : si Anne-Sophie-Rigault est élu, le RN pourrait potentiellement mobiliser ses 24 élus avignonnais ainsi que les 8 conseillers Rassemblement national déjà élus. Avec 32 élus, cela ne serait pas suffisant pour prendre la présidence mais le parti de Marine Le Pen constituerait tout de même la première force politique de l'agglomération.

Deuxième cas de figure : le duo du Socialiste David Fournier et de la LFI Mathilde Louvain l'emporte. Même si le contingent des 24 conseillers communautaires avignonnais représentera un tiers de l'assemblée intercommunale, la majorité de gauche devrait avoir du mal à rallier la totalité des 6 élus divers gauche ainsi qu'une frange de la dizaine de maires et d'élus sans étiquette ou divers.
Comme en 2020, où le 'tout sauf Cécile Helle' l'avait emporté, prouvant que cette élection se joue davantage dans l'opposition 'ville centre *vs* ruralité' que sur les étiquettes politiques, le rejet de la conflictualisation permanente voulue par LFI devrait renforcer encore se fossé avec les communes périphériques.

Troisième cas de figure : victoire du divers droite Olivier Galzi. Avec 24 élus au Grand Avignon, c'est certainement lui qui disposerait du plus grand potentiel concernant un éventuel soutien avec les 13 élus DVD déjà désigné. Ni extrême droite, ni extrême gauche, il pourrait également séduire d'autres élus sans étiquette ou divers. Dans tous les cas, c'est assurément lui qui a le plus de chance de remettre Avignon au centre de l'agglomération.

Pas sûr que cela soit néanmoins suffisant. En effet, comme nous l'écrivions plus haut cette élection intercommunale échappe bien souvent au logique politique. Pour preuve, c'est d'un DVD qu'est venu l'une des attaques les plus virulentes contre l'ancien journaliste-candidat. Comme le relate Jean-François Garcin dans les colonnes de Vaucluse Matin, Joël Guin venu soutenir David Fournier la semaine dernière lors du meeting du candidat socialiste, aurait fait part de sa volonté de s'opposer à Olivier Galzi s'il devenait maire d'Avignon. Suffisamment pour revenir sur sa parole et tenter reprendre les rênes de l'agglomération ? L'idée ne semble pas exclue confirme également notre confrère Florent de Corbier du quotidien La Marseillaise dans son édition du 12 mars.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Qui pour succéder à Joël Guin à la présidente de l'agglomération ? Crédit : Grand Avignon

Les outsiders

Parmi 14 maires déjà élus, personne ne s'est encore ouvertement positionné : c'est 'wait and see' en attendant la fumée blanche qui s'élèvera de l'hôtel de ville d'Avignon dès dimanche soir prochain pour savoir qu'elles sont les chances que la cité des papes reprenne le Grand Avignon.

Ce n'est qu'à ce moment-là que nous saurons si Joël Guin repartira pour un tour. Le tour de trop ? Peut-être qu'après Jean-Marc Roubaud, c'est du côté du Gard qu'il faudra se tourner à nouveau pour désigner le nouveau patron de l'agglo, ou plutôt une patronne ? Pascale Bories, maire de Villeneuve-lès-Avignon et présidente du Scot du bassin de vie, est évoquée mais là-encore, pas sûr qu'elle fasse le plein de voix y compris côté gardois.

A moins que ce ne soit un maire consensuel, tout aussi efficace que discret, qui sans faire campagne s'impose pour prendre les rênes de ce territoire où se joue notamment notre avenir en termes de mobilité (avec Tecelys dont la gestion est actuellement passée au crible par la chambre régionale des comptes), de développement économique et d'emploi, de gestion et de ramassage des déchets, d'environnement ou bien encore de politique de la ville et de logement.

Pour beaucoup, un tel profil existerait dans le Grand Avignon. Philippe Armengol, le très apprécié maire de Velleron ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Les dates des élections municipales officiellement fixées



C’est officiel, les dates des prochaines élections municipales sont désormais connues. Suite au décret paru le 28 août au Journal officiel le premier tour se tiendra donc le dimanche 15 mars et le second tour le dimanche 22 mars. Dans ce cadre, les électeurs seront ainsi convoqués en vue de procéder au renouvellement des conseils municipaux des 151 communes de Vaucluse. Par ailleurs,

Les mêmes dates, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les électeurs procèderont aussi à l’élection des conseillers communautaires représentant ces communes au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d’agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

Le décret rappelle par ailleurs « que les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront extraites du répertoire électoral unique, et à jour des inscriptions intervenues jusqu’au sixième vendredi précédant le scrutin (article L. 17 du code électoral), soit le 6 février 2026, ainsi que des inscriptions dérogatoires

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

intervenues jusqu'au 5 mars 2026 (article L. 30 du code électoral) et, le cas échéant, des décisions d'inscription ou de radiation rendues par le juge d'instance (article L. 20 du code électoral). »

L.G.

Pôle territorial : le Département de Vaucluse ne veut pas d'un Pôle métropolitain



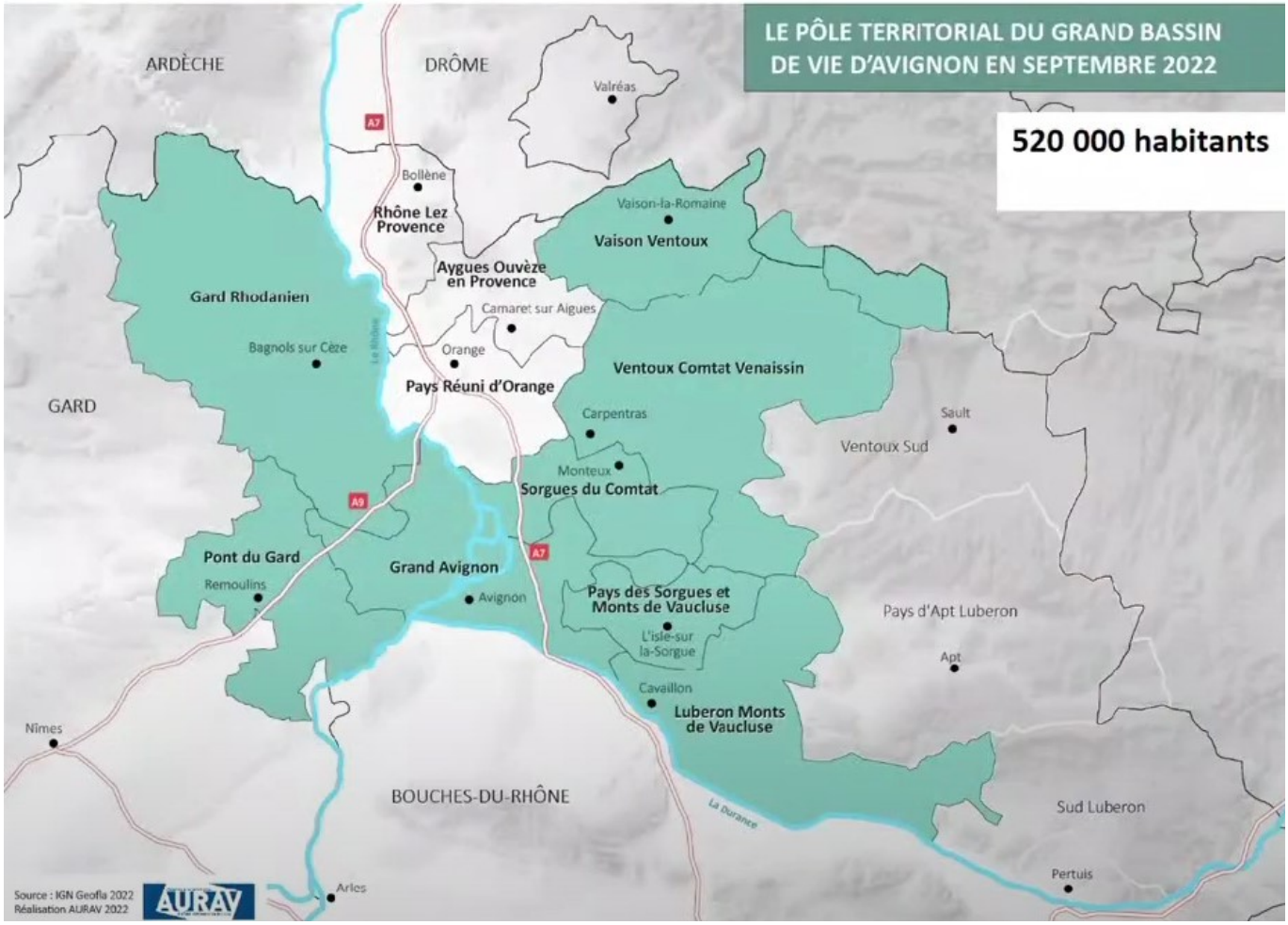
C'est ce lundi 2 octobre que la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Vaucluse devrait statuer définitivement sur le projet de Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon. Constituée d'un panel de près d'une quarantaine d'élus vauclusiens représentant les collectivités locales* du département, cette commission va entériner, ou non, la création de ce nouveau syndicat mixte. Pour certains élus il s'agit d'un nouvel outil facilitant la coopération entre des EPCI situées dans 2 départements et 2 régions distinctes, pour d'autres, il s'agit de l'acte de décès du département via une métropolisation qui ne dit pas**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

encore son nom en avançant en catimini.

Ce lundi, les représentants de la CDCI de Vaucluse se réunissent pour statuer sur le projet de Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon initié en juillet 2022. Ce syndicat mixte concerne 8 intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie : 6 en Vaucluse avec les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat, de Ventoux Comtat Venaissin et de Luberon Monts de Vaucluse ainsi que les Communautés de communes du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et de Vaison Ventoux et 2 dans le Gard avec la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard. Un espace qui totalise près de 520 000 habitants s'étend sur 148 communes.



Le projet de Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon regroupe 8 EPCI : 2 d'Occitanie et 6 de Paca.©Aurav

Compenser les incohérences des découpages administratifs ?
Leur objectif : faciliter la coopération entre les collectivités sur ce territoire particulièrement morcelé qui

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

s'étend sur 3 départements, 2 régions, 2 zones scolaires et qui constitue la 2e zone d'emploi interrégionale de France après Roissy-Charles de Gaulle. Un espace 'éparpillé façon puzzle' qui présente également la particularité de compter 2 fois plus d'EPCI pour 2 fois moins d'habitants que son équivalent azuréen.
Ce pôle ambitionne donc d'apporter « une réponse aux enjeux territoriaux du Grand bassin de vie d'Avignon qui demandent à être traitées à une échelle plus large que leur périmètre respectif. »
Pour cela, le syndicat mixte se fixe 4 objectifs principaux : la mobilité et les transports en commun, la gestion des déchets, la prévention du risque inondation ainsi que le développement et l'aménagement du territoire.
« Le pôle ne constitue pas un échelon territorial supplémentaire, assurent les statuts du Syndicat dont le siège sera situé dans les locaux de l'Aurav (Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse) au Pontet. Dans le strict respect des compétences de chacun de ces membres, il vise à assurer une meilleure harmonisation des politiques territoriales et à favoriser la mise en œuvre d'actions communes. Outil souple de coopération et de dialogue, il permettra de promouvoir à une échelle régionale et supra une vision cohérente du territoire et de porter une vision commune. »

> « Je ne vois pas l'intérêt de rajouter une couche administrative supplémentaire. »
>
> *Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse*

Avis défavorable du Département de Vaucluse
Pour autant, certains élus estiment que cette nouvelle entité constitue une menace pour l'existence des conseils départementaux. « C'est la mort du Vaucluse », s'inquiètent-ils.
Interrogée sur cette initiative de création du pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon à l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, Dominique Santoni a d'ailleurs, elle aussi, fait ouvertement part de son opposition au projet.
« Je ne vois pas l'intérêt de rajouter une couche administrative supplémentaire, explique la présidente du Conseil départemental de Vaucluse. Par ailleurs, la CCPAL (Communauté de communes Pays d'Apt-Luberon où elle est aussi élue) a voté contre donc je ne vois pas pourquoi je ferais différemment à Avignon qu'à Apt. »
En effet, en juin dernier, la commission permanente du Département s'est réunie pour rendre un avis consultatif. Dans ce cadre, seulement 12 élus sur 34 conseillers ont voté pour la création du Pôle. L'institution départementale vauclusienne a donc transmis un avis défavorable au contrôle de légalité de la préfecture malgré le fait que les compétences du Pôle n'empiètent pas sur celles du département.

A lire aussi : « Bassin de vie d'Avignon : le futur pôle territorial dans la dernière ligne droite »

Le risque d'un département coupé en deux ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

« Je fais confiance à ces gens », poursuit Dominique Santoni, « mais je suis le Département. Donc, il ne faut pas rajouter un mille-feuille supplémentaire, insiste-t-elle. Ma crainte que cela devienne une métropole et que cela coupe le département en deux. »
Des inquiétudes que ne dissipent pas vraiment les statuts du Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon. En effet, si ce projet est bien désigné sous le terme de 'Pôle territorial', il apparaît plusieurs fois sous le nom de 'Pôle métropolitain' dans le détail du texte des statuts ou des délibérations. Une ambiguïté que l'on retrouve dans les propos de certains élus qui portent le projet en parlant d'un « Pôle métropolitain qui se dénommera Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon. »
Si la présidente du Département assure qu'elle s'opposera, 'de toutes ses forces' à la constitution d'une métropole elle assure pour autant « que s'il s'agit d'un pôle territorial, et compte tenu de la liberté de chaque collectivités locales de s'administrer comme elles le veulent, je n'ai pas interféré, en tant que présidente du Département, sur le choix des présidents d'EPCI qui souhaitent travailler ensemble au travers d'un syndicat mixte. Et ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas de compétences du Département ».

Laurent Garcia

**Maires des 5 villes les plus peuplées, maires des petites et moyennes communes, maires des communes de montagne, représentants des EPCI, ainsi que les représentants des syndicats mixtes, syndicats de communes et syndicats intercommunaux situés en zone de montagne.*
***Etablissements publics de coopération intercommunale*